

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

13/04/2015

Dossier complet le

13/04/2015

N° d'enregistrement

F09315P0080

1. Intitulé du projet

Réhabilitation de la rue Beauvoisin
Pôle Commercial de la Pioline à Aix en Provence

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Communauté du Pays d'Aix

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Mme Marise JOISSAINS-MASINI - Président

RCS / SIRET

124113002761000291

Forme juridique EPCI

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
Catégorie 6°: Infrastructures routières d: toutes routes d'une longueur inférieure à 3 km	Le projet consiste à la réhabilitation d'une rue d'une longueur de 165,00 mètres.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Dans le cadre de sa compétence de gestion et d'entretien des Zones d'Activités, la Communauté du Pays d'Aix souhaite recalifier le Pôle Commercial de la Pioline à Aix en Provence, avec la réhabilitation complète de la rue Beauvoisin.



4.2 Objectifs du projet

Ce réaménagement prévoit notamment :

- la modification du profil en travers de la voie (réduite à 6,00 mètres) avec une vitesse limitée à 30 km/h,
- la création de trottoirs sécurisés (largeur de 2,00 mètres) protégés par la création d'espaces verts,
- l'implantation de quelques places de stationnements et,
- la reprise de l'ensemble de l'éclairage public.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Durant la phase réalisation, le projet prévoit :

- la réalisation de travaux de VRD avec la reprise de la chaussée existante,
- la création de trottoirs pour les personnes à mobilité réduite,
- l'adaptation du réseau pluvial existant avec la création d'avaloirs,
- la création d'espaces verts,
- la reprise du réseau d'éclairage public et des candélabres pour une mise en cohérence avec les rues adjacentes.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La projet ne modifiera pas l'utilisation actuelle de la voie. Le trafic de véhicules sera similaire à l'état actuel.

Le projet permettra de favoriser les déplacements des véhicules, sécuriser les piétons et éviter les stationnements anarchiques.



4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Sans objet

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact en vertu de l'article R122-2 du code de l'environnement.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Longueur de la voie:	165,00 mètres
Largeur de la chaussée:	6,00 mètres
Largeur des trottoirs:	2,00 mètres
Nombre de stationnements créés:	22 places
Surface d'espaces verts créés:	170,00 m ²
Surface totale du projet:	1900,00 m ²

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s)
d'implantation**

Rue Beauvoisin
Pôle Commercial de la
Pioline
Aix en Provence

Coordonnées géographiques¹

Long. 5° 24' 24 "05 Lat. 43° 30' 25 "97

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. 5° 24' 23 "28 Lat. 43° 30' 28 "45

Point d'arrivée : Long. 5° 24' 24 "88 Lat. 43° 30' 23 "22

Communes traversées :

Aix en Provence

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☒ Non ☐

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui ☐ Non ☒

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?**4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?**

Oui ☐ Non ☒

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative



5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Actuellement, la rue Beauvoisin est une rue de desserte d'activités commerciales. Cette voirie ne présente pas de trottoirs délimités ni de stationnements matérialisés.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui ☒ Non ☐

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Le projet se trouve dans les limites du POS de la Ville d'Aix-en-Provence approuvé le 31 octobre 1984.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐ Non ☒

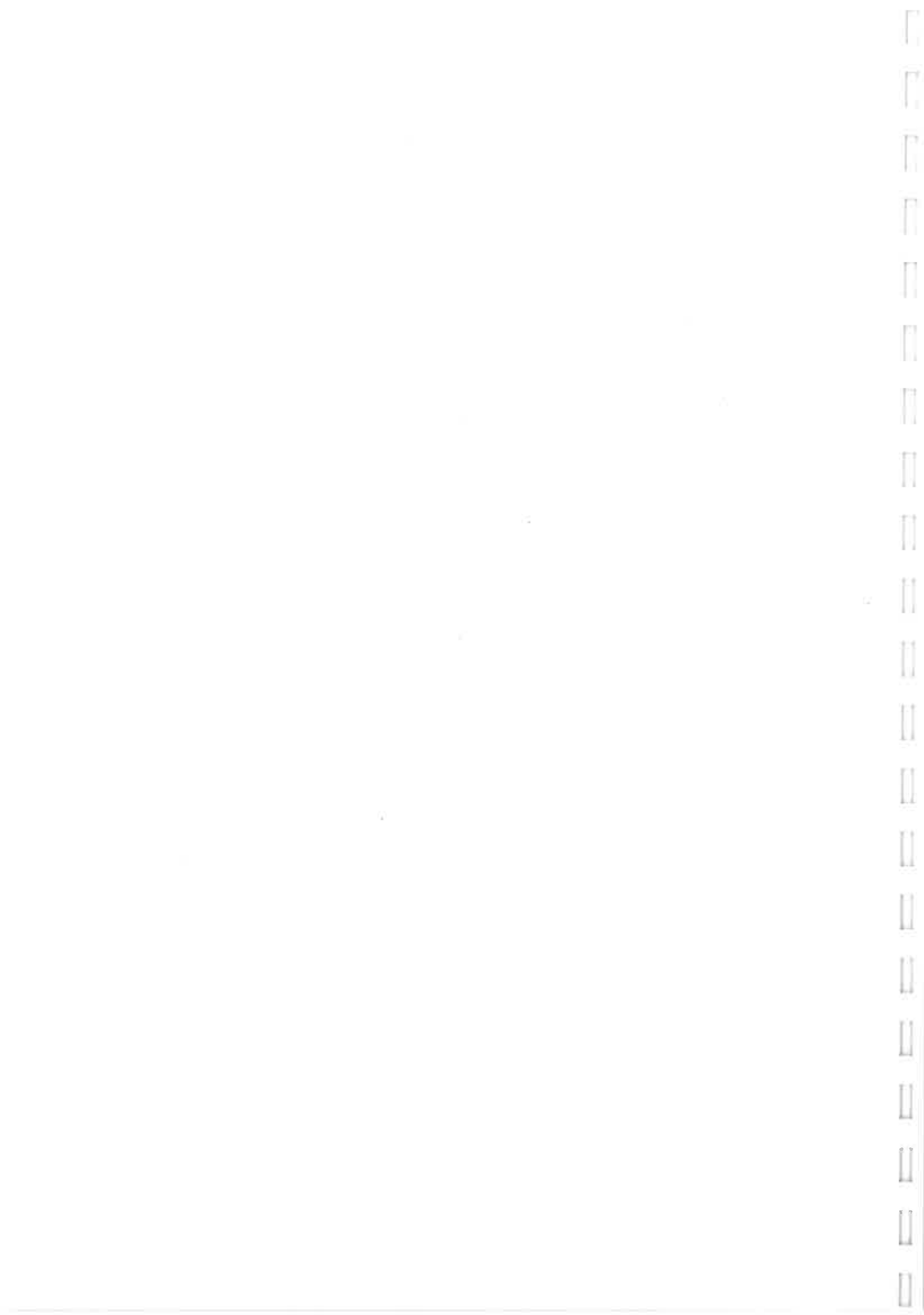
5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
en zone de montagne ?	☐	☒	
sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Le projet se situe dans un territoire sur lequel a été approuvé un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (validé le 24 juin 2010)



dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	☐	☒	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Le projet se situe dans un territoire couvert par: - Un PPR Mouvement de Terrain (affaissement et effondrement) approuvé le 19 janvier 2001, - Un PPR Mouvement de Terrain (tassements différentiels) approuvé le 27 juin 2012, - Un PPR Inondation prescrit le 22 décembre en 1993.
dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	☐	☒	
dans un site inscrit ou classé ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	☐	☒	



6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

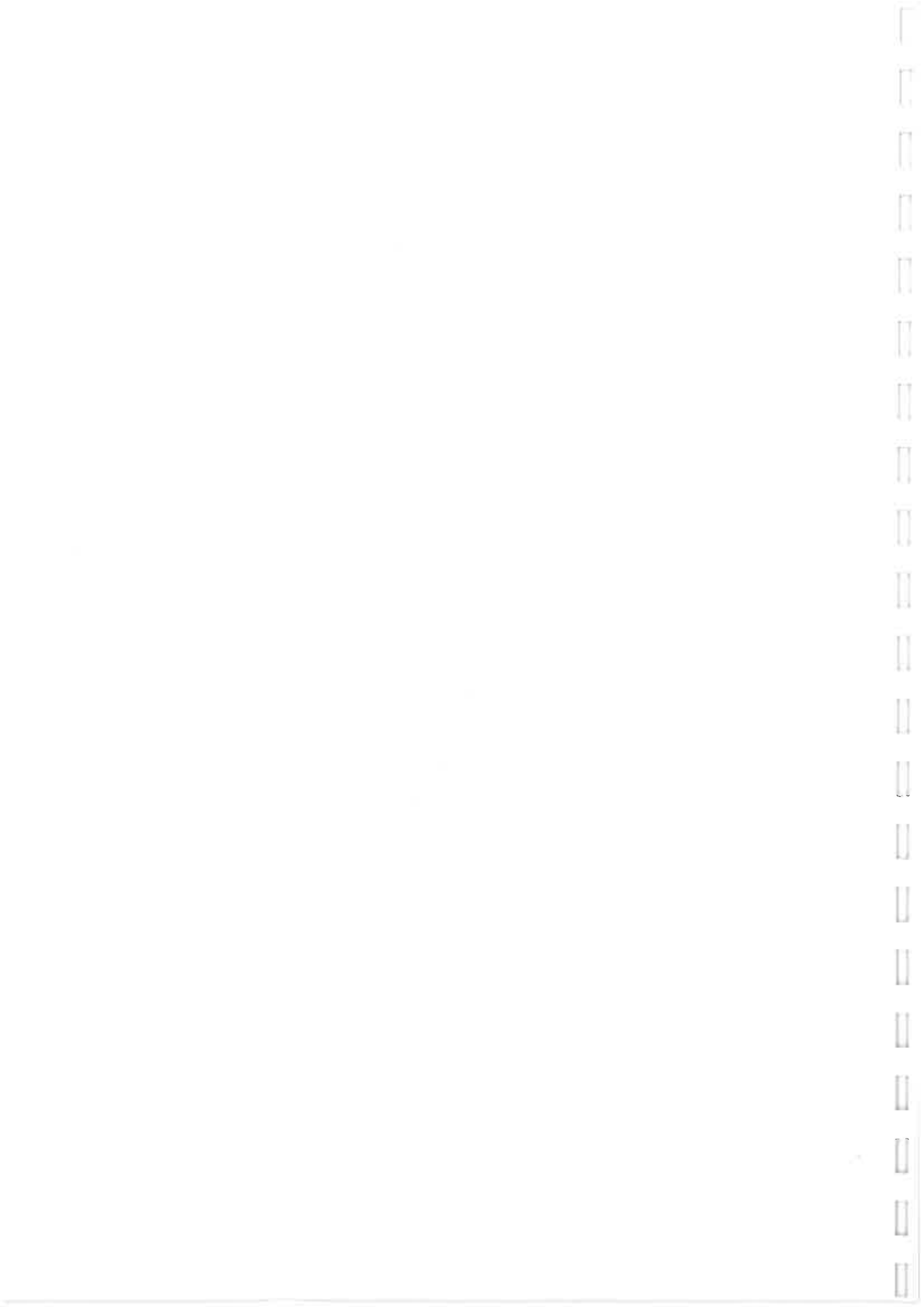
Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	☐	☒	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	La faible modification du profil de la voirie va entraîner la réalisation de déblais et démolition de voirie. De plus, il est prévu la réalisation de déblais puis de remblais pour la pose des nouveau câbles du réseau d'éclairage public. Le projet générera donc des matériaux en quantité limitée.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	



	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☒	☐	Le projet est concerné par le risque technologique d'ondes de submersion des barrages soumis à PPI: "Onde de Bimont" en cas de rupture du barrage de Bimont. Toutefois, l'impact sur le projet est très faible.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Le projet se situe sur un territoire présentant un Risque Important d'Inondation. Il se trouve également dans l'Atlas des Zones Inondables pour la rivière de l'Arc. Enfin le projet est soumis dans une zone présentant un risque sismique (aléa moyen).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Uniquement lors de la phase chantier: bruit généré par les engins de chantier.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☒	☐	Uniquement lors de la phase chantier: odeurs générées par les engins de chantier.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	Uniquement lors de la phase chantier: vibrations des engins et outils de compactage.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	



	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? ☒ ☐ Est-il concerné par des émissions lumineuses ? ☒ ☐			Le projet se trouve en zone commerciale, déjà éclairée, via la présence de candélabres. Le projet prévoit la reprise de l'ensemble de l'éclairage public. L'état actuel ne sera donc pas aggravé.
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ? ☐ ☒			
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? ☐ ☒ Si oui, dans quel milieu ?			
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? ☐ ☒			
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? ☐ ☒			
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ? ☐ ☒			



6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet vise à réhabiliter la rue pour offrir plus de confort aux usager, les sécuriser et hiérarchiser les flux au sein de la rue. L'état actuel sera amélioré. Les enjeux pour l'état actuel, la phase chantier et la phase exploitation sont présentés en annexe 6: Auto-évaluation.

Compte tenu de ces informations, il semble que ce projet ne fasse pas l'objet d'une étude d'impact.



8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 6: Auto-évaluation

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Fait à Aix en Provence

le

7.06.2015

Signature



Thierry PENNEC
Directeur Général
des Services Techniques



DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS PREALABLE A LA REALISATION D'UNE ETUDE D'IMPACT

Article R 122-3 du code de l'environnement

ANNEXE 6 Auto-évaluation

*Projet de réhabilitation de la rue Beauvoisin
Pôle Commercial de la Pioline
Aix-en-Provence*

AUTO-EVALUATION

Projet :

Dans le cadre de ses compétences en matière de gestion et d'entretien des Zones d'Activités, la Communauté du Pays d'Aix souhaite requalifier le Pôle Commercial de la Pioline via la réalisation d'un itinéraire piéton sécurisé permettant de relier le Pôle Commercial et le parking aux abords du stade.

En 2013, une étude de faisabilité a été lancée afin de fixer les objectifs d'amélioration de la circulation des piétons et des véhicules au droit de la rue Beauvoisin sur le Pôle Commercial de la Pioline.

Cette étude a permis d'aboutir à la proposition d'un programme de travaux qui s'établit comme suit :

- Voirie : modification du profil en travers de la voie avec une réduction de la plate-forme à 6,00 m (2x 3,00 m), signalisation horizontale et verticale,
- Trottoirs : modification des trottoirs avec un élargissement à 2,00 m pour favoriser le passage des personnes à mobilité réduite. Les trottoirs seront protégés du stationnement anarchique par la mise en place d'espaces verts ou de stationnement réglementés,
- Stationnements : des stationnements longitudinaux seront créés sur une partie du linéaire de la voirie compte tenu du caractère commercial de la rue,
- Éclairage Public : changement de l'ensemble du réseau existant pour une mise en cohérence avec l'éclairage existant sur la rue Guillaume du Vair (fourreaux, câbles, candélabres...),

État initial simplifié de la zone d'étude :

Thématique		Enjeux identifiés	Niveau d'enjeux
Généralités	Paysage	La rue concernée par le projet se trouve au milieu d'une zone commerciale fortement urbanisée.	Faible
	Patrimoine	Le projet ne recoupe aucun périmètre de protection de 500 m d'un monument historique. Toutefois, on peut citer le Château de la Pioline (classé en 1976), qui se situe à environ 1 km du projet mais n'a aucune visibilité sur ce dernier.	Non significatif
	Climat	Pas d'enjeu particulier	Non significatif

Milieux naturels	Milieux naturels	Aucun milieu naturel n'est observé à proximité (Natura 2000 ou zone d'inventaire).	Nul
	Ressources en eaux souterraines	Le périmètre de projet ne recoupe aucun périmètre de captage ou forage.	Nul
	Eaux superficielles	La zone d'étude se trouve à proximité de la rivière l'Arc mais les rejets se font dans le réseau communal (système de gestion des eaux pluviales indépendant)	Non significatif
	Usages des sols	La zone est complètement urbanisée et imperméabilisée.	Non significatif
Risques identifiés	Risque inondation	Le projet se trouve dans la zone du PPR inondation (approuvé en 1993) mais en dehors des zones inondables.	Faible
	Risque submersion	Le projet se trouve dans la zone concernée par l'onde de submersion du barrage de Bimont (temps d'arrivée de l'onde : 36minutes, hauteur maxi : 5 mètres)	Moyen
	Risque sismicité	Le projet se trouve dans la zone présentant un risque sismique (aléa moyen)	Faible
	Stabilité des terrains	Pas de problèmes de stabilité des terrains observés.	Non significatif
Caractéristiques de la zone	Activités à proximité	Le projet se situe au sein d'une zone commerciale.	Fort
Qualité de vie	Émissions sonores	Pas d'enjeu particulier	Non significatif
	Gestion des déchets	Pas d'enjeu particulier	Non significatif

Effets prévisionnels en phase chantier :

Thématique		Impacts prévisibles en phase chantier	Mesures d'évitement et de réduction envisagées	Niveau d'impact
Généralités	Paysage	Dégradation du cadre paysager en phase travaux.	La réalisation de travaux nécessite une modification du paysage local. Toutefois cet impact est minimisé car les travaux ont pour objectif une amélioration de la rue et se situent dans une rue annexe et non sur l'axe principal.	Nul
	Patrimoine	Pas d'impact sur la patrimoine excepté le bruit généré par les engins de chantier.	Utilisation d'engins de chantier récents	Non significatif
	Climat	Émissions de gaz à effet de serre liées à l'utilisation d'engins de chantier fonctionnant au fioul.	Utilisation d'engins de chantier récents et régulièrement entretenus.	Non significatif
Milieux naturels	Milieux naturels	Aucun impact observé	Rien à signaler	Nul
	Ressources en eaux souterraines	Aucun impact observé compte tenu du caractère très imperméabilisé de la zone et du système de recueil des eaux pluviales existant.	Rien à signaler	Nul
	Eaux superficielles	Risque de pollution des eaux pluviales en cas de pollution accidentelle.	Mise en place de mesures préventives et curatives en phase chantier de luttés contre les pollutions accidentelles (plan de prévention, équipement de tous les engins de kits anti-pollution, plan de circulation ...)	Nul

	Usages des sols	Aucun impact observé	Rien à signaler	Nul
Risques identifiés	Risque inondation	Écoulement en période de crue ou de submersion : Création d'obstacle au bon écoulement des eaux en cas d'inondation ou de submersion.	Le chantier sera alimenté en flux continu de manière à réduire les besoins de stockage des matériaux de construction sur le site.	Non significatif
	Risque submersion			
	Risque sismicité	Aucun impact observé	Rien à signaler	Nul
	Stabilité des terrains	Le projet prévoit un décapage de la voirie avant de refaire les enrobés : démolition d'une couche de forme	La structure de la chaussée ne sera pas impactée donc la stabilité des terrains ne sera pas diminuée.	Non significatif
Caractéristiques de la zone. Qualité de vie	Activités à proximité	Modification du sens de la voirie. Augmentation du temps de parcours.	Maintien des accès à l'ensemble des commerces durant toute la durée du chantier. Pas de travaux le week-end et les jours fériés.	Faible
	Émissions sonores	Nuisances liées à la réalisation des travaux et au fonctionnement des engins de chantier	Utilisation d'engins de chantier récents et régulièrement entretenus. Pas de travaux le week-end et les jours fériés.	Faible
	Gestion des déchets	Production de déchets durant la phase chantier.	Mise en place du tri sélectif sur chantier Évacuation régulière des déchets de construction vers un centre habilité	Non significatif

Effets prévisionnels en phase exploitation :

Le projet vise à réhabiliter la rue pour offrir plus de confort aux usagers et hiérarchiser les flux au sein de la rue.

Aucune modification, qui pourrait modifier l'utilisation existante de celle-ci, ne sera apportée. De plus, le trafic ne sera pas modifié.

L'impact en phase exploitation est donc nul.

